



Le mode d'emploi Certifi@

Gestion des CQP/CQPI
des Industries Chimiques

◆ Mai 2023

Les CQP/CQPI des Industries Chimiques

Le dispositif CQP, créé par la CPNE des Industries Chimiques le 27 avril 2011, permet :

- de reconnaître les compétences des salariés par la délivrance d'une certification professionnelle correspondant au métier exercé ;
- d'acquérir de nouvelles compétences grâce à la formation tout au long de la vie ;
- de construire des parcours professionnels ;
- de professionnaliser les nouveaux embauchés.

Treize CQP des Industries Chimiques ont été créés :

Filière / Domaine	CQP des Industries Chimiques
Fabrication	Opérateur(trice) de fabrication des Industries Chimiques
	Conducteur(trice) d'équipement de fabrication des Industries Chimiques
	Pilote d'installation de fabrication (H/F) des Industries Chimiques
	Animateur(trice) d'équipe de fabrication des Industries Chimiques
Conditionnement	Conducteur(trice) de ligne de conditionnement des Industries Chimiques
	Pilote de ligne de conditionnement (H/F) des Industries Chimiques
	Animateur(trice) d'équipe de conditionnement des Industries Chimiques
Logistique	Agent logistique des Industries Chimiques (H/F)
	Animateur(trice) d'équipe de logistique des Industries Chimiques
Maintenance	Opérateur(trice) de maintenance industrielle des Industries Chimiques
	Technicien(ne) de maintenance Industrielle des Industries Chimiques
	Animateur(trice) d'équipe de maintenance des Industries Chimiques
Commercialisation	Technico-commercial(e) des Industries Chimiques

Pour plus d'information sur le dispositif, vous pouvez télécharger le document « Mode d'emploi CQP/CQPI » sur le site de l'observatoire :

www.observatoiredelachimie.fr

Certifi@, mode d'emploi

Certifi@ est une plateforme de gestion administrative des Certificats de Qualification Professionnelle (CQP) et des Certificats de Qualification Professionnelle Interbranche (CQPI).

Certifi@ permet :

- d'harmoniser le processus de gestion ;
- de centraliser les dossiers dans une même base ;
- d'obtenir des données statistiques et des tableaux de bords ;
- de fiabiliser les données ;
- de gagner en temps et en efficacité.

À chacun son rôle dans Certifi@

Plusieurs utilisateurs avec des rôles distincts interviennent dans le déroulement du processus de gestion des CQP.

1. L'entreprise :

- crée un compte (une seule fois par établissement) ;
- crée un dossier candidat (une seule fois par candidat) et en téléchargeant le(s) diplôme(s) obtenu(s) par le candidat le cas échéant ;
- confirme le choix de l'évaluateur habilité CPNE (pour chaque dossier candidat) ;
- inscrit un candidat à un Jury.

2. L'organisme de formation :

L'organisme de formation n'a pas de rôle dans l'application Certifi@.

3. L'évaluateur habilité par la CPNE des Industries Chimiques :

L'évaluateur assure l'action d'évaluation des compétences des candidats. Il doit :

- inviter l'évaluateur métier à saisir ses observations sur l'évaluation des compétences du candidat dans Certifi@ (étape à faire en premier dans Cerifi@) ;
- saisir le résultat de l'évaluation et ses observations sur l'évaluation des compétences du candidat dans Cerifi@ ;
- saisir les observations du candidat ;
- scanner l'outil n°4, le guide d'évaluation des compétences.

4. L'évaluateur métier :

L'évaluateur métier intervient ponctuellement sur invitation de l'évaluateur habilité par la CPNE des Industries Chimiques pour saisir ses observations sur l'évaluation des compétences du candidat. Les actions des évaluateurs permettront à l'entreprise d'inscrire le dossier CQP du candidat au jury paritaire national.

5. Les membres du Jury paritaire national :

Les membres du Jury statuent sur la délivrance totale, partielle ou la non-délivrance du CQP/CQPI lors du jury paritaire national.

Les étapes dans Certifi@

Le processus d'inscription sur Certifi@ a été conçu pour être simple. Le passage d'une étape à une autre est donc toujours conditionné à la validation complète des étapes précédentes. Ceci, afin de garantir une gestion optimale des dossiers.

QUAND ?
À la première connexion

1
CRÉER UN COMPTE ENTREPRISE

QUAND ?
Au plus tard, avant l'évaluation des compétences du candidat par l'évaluateur habilité par la CPNE des Industries Chimiques

2
CRÉER UN DOSSIER CANDIDAT*
(profil du salarié)

3
CRÉER LA CANDIDATURE
(rattacher le candidat à un CQP)

4
CONFIRMER LE CHOIX**
DE L'ÉVALUATEUR HABILITÉ PAR LA CPNE

QUI ?
L'entreprise

Un mail est envoyé à l'évaluateur habilité CPNE confirmant le choix de l'entreprise

QUAND ?
Dans Certifi@, à l'étape « créer un dossier candidat »

• L'évaluateur métier reçoit un mail lui demandant de saisir ses commentaires dans Certifi@
• Un mail est envoyé à l'entreprise l'informant que les évaluateurs ont saisi leurs commentaires

QUAND ?
Au plus tôt : le jour de l'entretien d'évaluation des compétences en entreprise et au plus tard : 8 jours après l'évaluation

5
SAISIR LE RÉSULTAT DE L'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES DU CANDIDAT

QUI ?
L'évaluateur habilité CPNE

6
SAISIR LES OBSERVATIONS DE L'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES DU CANDIDAT***

QUI ?
L'évaluateur métier

QUAND ?
Au plus tôt : après la saisie des commentaires par les évaluateurs CPNE et métier et au plus tard : 3 semaines avant la date du jury paritaire national

7
INSCRIRE UN CANDIDAT AU JURY PARITAIRE NATIONAL

QUI ?
L'entreprise

• Il y aura un nombre limité de dossiers par jury
• Si le jury est complet, le dossier sera vu au jury suivant

QUAND ?
Selon le calendrier adopté par la CPNE des Industries Chimiques. Les dates sont disponibles sur le site de l'observatoire : www.observatoiredelachimie.fr

8
RÉUNION DU JURY PARITAIRE NATIONAL

QUI ?
Les représentants des organisations syndicales de salariés et des organisations patronales

Les résultats du jury seront disponibles dans Certifi@ sous 48H

9
IMPRESSION ET ENVOI DES PARCHEMINS

QUI ?
Le secrétariat des CQP

* L'entreprise qui le souhaite peut inviter le candidat à saisir ses informations.

** Le choix d'un évaluateur habilité CPNE doit être fait en amont, avant toute inscription sur Certifi@, pour fixer les dates des évaluations et définir les modalités financières.

*** L'évaluateur métier aura la possibilité prochainement d'inviter le candidat à saisir un commentaire.

Les différents statuts d'un dossier candidat

Le statut du dossier du candidat évolue tout au long du processus de certification. Voici les statuts successifs d'un dossier, visibles dans Certifi@, pour bien vous repérer.

1

En cours d'inscription

Un dossier candidat est « en cours d'inscription » de sa création jusqu'à la fin de la saisie des informations du candidat. Il s'agit de l'étape « Créer un candidat » et « créer une candidature ». Lors de cette phase il y a deux sous étapes :

1. La création du candidat (s'il n'existe pas encore dans Certifi@) lors de cette phase sont définis :

- l'état civil du candidat (l'entreprise ou le candidat scanne l'outil n°6, dossier de candidature) ;
- la copie du(es) diplôme(s) obtenu(s) par le candidat le cas échéant ;

2. La création d'une candidature lors de cette phase sont définis :

- le choix du CQP ;
- le choix des compétences ;
- la saisie des parcours ;
- le dispositif de formation utilisé ;
- l'identification de l'établissement ;
- l'identification de l'Organisme de Formation (le cas échéant) ;
- confirmer le choix de l'évaluateur habilité par la CPNE des Industries Chimiques. Le choix d'un évaluateur habilité CPNE doit être fait en amont, avant toute inscription sur Certifi@, pour fixer les dates des évaluations et définir les modalités financières.

2

En attente d'évaluation

Un dossier de candidature est « en attente d'évaluation » jusqu'à ce que l'évaluateur habilité par la CPNE des Industries Chimiques :

- invite (envoi d'un mail automatique depuis Certifi@) l'évaluateur métier à saisir ses commentaires sur candidat évalué ;
- saisisse les résultats de l'évaluation des compétences (acquis/non acquis) ;
- saisisse les commentaires des compétences évaluées ;
- saisisse les observations du candidat ;
- scanne l'outil n°4, le guide d'évaluation des compétences.

3

Validation de l'évaluation

Un dossier de candidature a le statut validation de l'évaluation lorsque les compétences ont été évaluées et sont en attente d'inscription au jury par l'entreprise.

4

Inscription au jury

Le dossier de candidature a le statut « inscription au jury » lorsque le candidat est inscrit à un jury mais qu'il n'a pas encore été examiné par le jury paritaire national des CQP des Industries Chimiques.

5

Décision et résultats du jury validé, partiel ou non validé

Le dossier candidat est « validé » quand le jury a statué sur la délivrance totale du CQP/CQPI (toutes les compétences du CQP sont validées).


Le dossier candidat est « partiel » quand le jury a décidé la délivrance partielle (une ou plusieurs compétences du CQP ne sont pas validées).

Le dossier candidat est « non validé » quand le jury a décidé la non-délivrance du CQP/CQPI (aucune des compétences du CQP n'est validée).


Des guides utilisateurs

Afin de vous aider à vous familiariser avec l'outil, nous avons mis à votre disposition plusieurs guides utilisateurs :

POUR LES ENTREPRISES

-  En attente du lien
- Comment se connecter à Certifi@ ou faire une demande de création de compte ?
- Comment créer une candidature ?
- Comment inscrire une candidature à un jury ?

POUR LES ÉVALUATEURS

-  En attente du lien
- Comment inviter un évaluateur métier ?
- Comment évaluer une candidature ?

Le site Certifi@ est accessible par un simple bouton depuis la page d'accueil du site

www.observatoiredechimie.fr

Pour la branche

Secrétariat des CQP des Industries Chimiques
Observatoire des Industries Chimiques

Le Diamant A
14 rue de la République
92800 PUTEAUX

www.observatoiredelachimie.fr



Pour OPCO 2i

La liste des évaluateurs habilités par la CPNE des Industries Chimiques est disponible sur le site de l'Observatoire de branche dans la rubrique « la liste des évaluateurs »

www.observatoiredelachimie.fr

